



*Le Président du FJEP de Castelnest
Invite les membres à lire le*

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FJEP du Mardi 05 décembre 2024

Présents : Michel Gazeau, Eric Fonte, Claude Devos, Remy Michaud, Christian Salles, Bernadette Salles, Laurie Larivière, Martine Sarny, Guylaine Angles, Annie Bonin, Sylvie BECERRA

Absents : Claude Goin, Robert Mamalet, Christiane Barbier

Compte -rendu du CA précédent approuvé.

Fête du 02 mars 2024 : les 40 ans du FJEP

Claude a reçu le devis du cuisinier pour l'agneau : 18 €/personne. Prix trop élevé, à négocier.

Section GRS

Portes ouvertes de la GRS les mercredi 20, jeudi 21 et vendredi 22 décembre 2024

Les parents assistent à l'entraînement. A prévoir pour le mercredi : 150 crêpes + bonbons + jus de pomme et multifruit .Pour le jeudi :

petits sachets de bonbons + boissons pour 10 personnes. Pour le vendredi : petits sachets de bonbons + boissons pour 12 personnes.
Championnat de France à Boulogne-Sur-Mer les 27 et 28 janvier 2024

Manon se qualifie (2ème régionale) Fanny au rattrapage (2ème régionale)

Le club de Labastide St Pierre propose de mutualiser les frais de déplacement soit 105 € AR bus + 65 € pour 2 nuits d'hôtel. En tant que responsable de section, Laurie bénéficie d'une prise en charge totale de ses frais de déplacement par le FJEP. Son emploi du temps nécessite un aller-retour en avion, les billets sont pris en direct. Les frais de bus et nuits d'hôtel de Manon sont pris en charge, à titre exceptionnel, en sa qualité de gymnaste.

Deux licenciées de Fronton veulent rejoindre Castelnest

Claude va appeler l'UFOLEP pour savoir si un transfert de licence est possible en cours d'année. Laurie va appeler Aline de la GRS Fronton. Garder de bonnes relations avec ce club en communiquant avec le président de la GRS de Fronton.

Manon et Fanny aimeraient être aides coach bénévolement.

Laurie n'a pas eu de réponse de la mairie pour l'utilisation du gymnase le dimanche pour s'entraîner. Proposition d'entrer dans le cercle des participants du Festival de l'Hersain; Michel va contacter M. BOUVIER.

Site FJEP

Rémy avait précisé au précédent CA que 5 lettres d'information par mois peuvent être diffusées sur le site.

Rémy enverra une newsletter aux pratiquants de la marche nordique pour les informer des nouvelles modalités de diffusion des lieux de RDV à compter du 1^{er} janvier 2024. Claude va lui transmettre les mails des adhérents.

Foyer des Jeunes et d'Education Permanente

3, place Bertrand - 31780 Castelnest

Adresse postale : Hôtel de ville Castelnest

Grand Place du Général de Gaulle

BP - 20243 - 31142 Saint Alban Cedex

Il n'y aura plus d'envoi de mail en 2024 (sauf en janvier peut-être).
Tout comme cela se fait pour s'inscrire au planning de la section gym, l'adhérent ira consulter le site FJEP pour consulter les lieux de marche nordique.

La composition du bureau est à ajouter sur le site.

Rémy a besoin des horaires de la gym et pilate pour janvier 2024.

Gym : 103 adhérents

Zumba : Besoin d'acheter des manches à balai.

Circuit training : Les documents ont été transmis à Martine et Sylvie et mis à disposition du CA par Claude (qui, souffrant, n'a pas pu rester).

Questions diverses

Claude D précise qu'il y a obligation pour le FJEP de proposer une mutuelle à ses salariés ; ceux-ci retournent un document s'ils ne sont pas intéressés.

La préfecture a retourné les documents du FJEP pour incohérence de date. Ils sont modifiés, datés du 26/10/2023.

Pass Sport tout le quota FJEP a été utilisé.

Le praticable GRS a été commandé pour 2300 € ; les chariots enrôleurs sont en bon état. Une subvention va être demandée à la mairie.

La randonnée Téléthon a lieu dimanche 10/12/2024 à Salies du Salat. Départ à 8h30 du parking St Gilles ; 10kms 250 mètres de dénivelé. L'urne et la banderole Téléthon seront apportées. Une participation minimale de 2 € par participant est requise.

Manon propose d'entraîner bénévolement le dimanche en vue des compétitions.



La question se pose de savoir si le FJEP peut accepter qu'une salariée exerce bénévolement. Cela n'est pas légal. La solution serait peut-être de prévoir un avenant au contrat de travail pour y intégrer une clause une prime ou forfait « compétitions ». Claude D va se renseigner.

Réunion finie vers 23h17.

Amicalement, Michel Gazeau

